

Vincent MALGRAS  
Pépinières Passion Pommes  
3 rue de COURTIEUX  
80220 FRETTEMEULE  
03 22 26 13 77  
vincent.malgras123@orange.fr  
Certification ECOCERT  
Licence N°65845/12 P



AMAP du Potager  
[amap@amapdupotager.fr](mailto:amap@amapdupotager.fr)

Site : [www.amapdupotager.fr](http://www.amapdupotager.fr)

Auberge de Jeunesse  
30 Square des 4 Chênes  
80000 Amiens

Référente : Émilie ROUILLARD  
Portable : 06.84.93.46.34

## **Contrat d'engagement AMAP « POMMES et JUS de POMMES » SAISON 2021-2022**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

### Engagements du producteur :

- ✓ Livrer des produits frais de saison issus de sa production
- ✓ Avoir une production certifiée Agriculture Biologique (AB).
- ✓ Être transparent sur ses méthodes de travail.
- ✓ Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- ✓ Accueillir les adhérents de l'AMAP sur l'exploitation au moins une fois pendant la saison d'engagement.

### Engagements de l'adhérent :

- ✓ Être adhérent à l'association «AMAP du Potager », cotisation annuelle de 12€.
- ✓ Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- ✓ En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier
- ✓ Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- ✓ Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison et l'assemblée générale.
- ✓ L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.

### Engagements communs :

- ✓ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou sur-production) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les adhérents (ou leur représentant) et les producteurs.

### Dates des distributions :

**Jeudi 28 octobre 2021**

**Jeudi 25 novembre 2021**

### Heure et lieu de la distribution :

De 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 Square des 4 chênes à AMIENS ou à la Maison du Colonel, à AMIENS

### Produits et Prix :

#### Pommes :

Le producteur propose des pommes de variétés anciennes (5 à 10 variétés), des pommes à couteau et des pommes à cuire. Le choix se fait sur place lors de la distribution. Le prix est de 2,40 € / kg de pommes TTC.

#### Jus de pommes :

Le producteur propose des jus de pommes conditionnés en carton de 6 bouteilles d'un litre, au prix de 18,50 € TTC (limité à un carton par amapien)

#### Vinaigre de cidre :

Le producteur propose du vinaigre de cidre, conditionné en bouteille d'un litre, à 3,60€ (limité à un carton par amapien)

	28 OCTOBRE 2021	25 NOVEMBRE 2021	TOTAL
Pommes 2,40€ / kg			
Jus de pommes 18,50€ (par 6 bouteilles <b>(limité à 1 par amapien)</b> )			
Vinaigre de cidre 3,60€ le L <b>(limité à 1 par amapien)</b>			

**TOTAL POMMES + JUS DE POMMES + VINAIGRE DE CIDRE :** \_\_\_\_\_ €

**Règlement :**       Espèces                               Chèque(s) à l'ordre de Vincent MALGRAS

Montant(s)	Prélèvement(s)	N° de chèque(s)
	Octobre	.....
	Novembre	.....

**Coordonnées (en majuscule):**

NOM et Prénom : .....

ADRESSE E-mail : .....

TÉLÉPHONE : .....

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire au producteur et un exemplaire à l'adhérent.

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

**Signature adhérent :**

**Signature producteur :**